

## L'ADMISSION

Le centre d'action médico-sociale précoce (CAMSP) reçoit sur indication médicale les enfants de 0 à 3 ans et leurs parents.

Le premier rendez-vous est pris par les parents ou le représentant légal.

Les consultations d'accueil de l'enfant et de sa famille sont réalisés par la pédopsychiatre et la psychologue.

Le CAMSP offre des soins et un accompagnement précoce, interdisciplinaire et personnalisé pour chaque enfant.

La prise en charge peut être prolongée jusqu'aux 6 ans de l'enfant.

## CONTACT

Tél : 04 37 28 60 65  
Fax : 04 37 65 36 56

50, rue de Marseille  
69007 Lyon



## ACCÈS

Métro ligne D : arrêt Guillotière

Tram T1 : arrêt rue de l'Université

Bus 35 : arrêt Université

[www.arhm.fr](http://www.arhm.fr) -  @FondationARHM

  
FONDATION

 **PLÉIADE**  
Accompagnement  
et hébergement

## CAMSP

Centre d'action médico-sociale précoce

Mise en page : Design'it - Impression : Service imprimerie Fondation ARHM - Décembre 2020.

### CONTACT

Tél. : 04 37 28 60 65  
Fax : 04 37 65 36 56  
50, rue de Marseille  
69007 Lyon

### ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE

Lundi, mardi, jeudi et vendredi :  
8h30 à 12h00 - 13h30 à 17h00  
Mercredi : 8h30 à 12h00

### ACCOMPAGNEMENTS

De 9h à 17h, sur rendez-vous.

# PRÉSENTATION

Le centre d'action médico-sociale précoce (CAMSP) accueille des enfants entre 0 et 6 ans qui présentent des troubles du développement moteur, sensoriel, psychologique, intellectuel, de la communication ou du langage.

Il a pour mission de dépister et de proposer des soins ambulatoires, pluridisciplinaires et adaptés aux besoins de chaque enfant.

Le CAMSP accompagne principalement les enfants qui présentent les pathologies et handicaps suivants :

- Troubles du spectre de l'autisme (TSA),
- Troubles de la communication sociale et troubles du langage sévères,
- Troubles sensoriels, associés ou pas à un contexte de prématurité,
- Retards de développement global,
- Troubles de l'attachement,
- Troubles du développement cognitif,
- Troubles des conduites et des émotions.

Le CAMSP couvre l'ensemble des communes de la métropole de Lyon et du nouveau Rhône.

Il a un agrément pour 32 places.

La totalité des interventions réalisées par le CAMSP est prise en charge par la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM).

## LES MODALITÉS D'ACCUEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT

Le CAMSP propose :

- **À l'enfant**, un bilan diagnostic et fonctionnel, un suivi pluridisciplinaire. Les prises en charge peuvent être individuelles ou groupales.
- **Aux familles**, parents, fratrie, ou aux personnes auxquelles l'enfant est confié, un accompagnement et un soutien par des consultations pédopsychiatriques et/ou psychologiques régulières.

Il propose également :

- Des visites et observations sur les lieux de vie (domicile, crèche, école) en vue de favoriser l'adaptation sociale de l'enfant.
- Un projet d'orientation pour l'enfant vers des structures de soins et des établissements médico-sociaux qui seront adaptés au projet et aux besoins de l'enfant.

L'accompagnement est personnalisé en fonction des besoins de chaque enfant.

L'équipe travaille en coordination avec les familles. Elle travaille également en étroite collaboration avec les intervenants du secteur petite enfance (PMI, crèches), les écoles, les professionnels hospitaliers et les professionnels libéraux de santé ainsi que la Maison départementale et métropolitaine des personnes handicapées (MDMPH).

## NOTRE ÉQUIPE

- Assistante sociale
- Directeur
- Directrice-adjointe
- Éducatrice spécialisée jeunes enfants
- Orthophoniste
- Médecin responsable pédopsychiatre
- Pédiatre
- Psychologue
- Psychomotricienne
- Secrétaire

## LES MISSIONS

L'objectif du CAMSP est de favoriser le développement de l'enfant, son bien-être et son intégration sociale en assurant différentes missions :

- Le dépistage, le diagnostic et la prise en charge précoce des troubles et handicaps,
- Les soins et l'accompagnement précoce, pluridisciplinaires et personnalisés,
- L'accompagnement des parents,
- La co-construction du projet de sortie de l'enfant du CAMSP,
- Une fonction ressource auprès des partenaires.

### Informatique et libertés

La réglementation relative à la protection des données personnelles a évolué avec l'entrée en vigueur du Règlement général sur la protection des données personnelles (RGPD). Elle vise à mieux protéger les données recueillies, nécessaires à l'accompagnement.

Ces données font l'objet d'un traitement automatisé et sont à l'usage exclusif de l'établissement qui accompagne la personne concernée.

Celle-ci dispose de droits d'accès, de rectification, de transmission de ces données et du droit d'effacement dans les limites légales.

Pour exercer ces droits, la demande peut être adressée par :

- Courrier à :  
DPO - Fondation ARHM  
290, route de Vienne - BP 8252 - 69355 LYON CEDEX 08
- Mail à l'adresse [dpo.rssi@arhm.fr](mailto:dpo.rssi@arhm.fr)